

REPUBLIKA Y'UBURUNDI

ADC-IKIBIRI



République du Burundi
Alliance des Démocrates
pour
le Changement au Burundi

2^{ème} Mémoire de la Coalition ADC-IKIBIRI sur la situation des droits de l'homme au Burundi

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| <u>2^{ème} Mémoire de la Coalition ADC-IKIBIRI sur la situation des droits de l'homme au Burundi.....</u> | <u>1</u> |
| <u>I. Introduction.....</u> | <u>1</u> |
| <u> I.2. Objectifs de l'ADC-IKIBIRI.....</u> | <u>2</u> |
| <u>II. Contexte Socio-politique :</u> | <u>3</u> |
| <u> II.1. Au niveau de la Gouvernance.....</u> | <u>3</u> |
| <u> I.1. Brève présentation de la Coalition ADC-IKIBIRI.....</u> | <u>2</u> |
| <u>III. Principales violations et atteintes aux droits de l'homme</u> | <u>5</u> |
| <u> III.1. Droits et libertés politiques, atteintes au droit de réunion et à la liberté d'expression. .5</u> | <u>5</u> |
| <u> III. 2. Destruction des Partis politiques de l'opposition par le pouvoir en place.....</u> | <u>6</u> |
| <u> III.3. Harcèlements et menaces des Militants et les Leaders des Partis de l'opposition.....</u> | <u>6</u> |
| <u> III.4. Arrestations et Emprisonnements politiques.....</u> | <u>6</u> |
| <u> III.6. Impunité des crimes.....</u> | <u>7</u> |
| <u> III.7. Violation des droits sociaux et économiques.</u> | <u>8</u> |
| <u>IV. Conclusions et Recommandations.....</u> | <u>8</u> |
| <u> IV.1. Au Président du régime en place et à son Gouvernement ;.....</u> | <u>8</u> |
| <u> IV.2. A la Communauté Internationale,</u> | <u>10</u> |
| <u> IV.3. Au Peuple Burundais ;.....</u> | <u>11</u> |

2^{ème} Mémoire de la Coalition ADC-IKIBIRI sur la situation des droits de l'homme au Burundi

I. Introduction

1. La Coalition ADC-IKIBIRI a publié son premier Mémorandum sur la situation des droits de l'homme au Burundi en octobre 2010. A l'époque, cette situation était décrite en résumé comme suit : « Les violations et atteintes aux droits de l'homme qui se pratiquent au Burundi sont très nombreuses et continuent à s'intensifier. Il est manifeste que la dégradation politique et sécuritaire consécutive aux ratées du processus démocratique, en particulier le dérapage du processus électoral de Mai 2010, sont à la base de plusieurs de ces violations. Il serait illusoire de vouloir changer la situation sur les droits de l'homme au Burundi si l'on ne remet pas le pays sur le chemin du processus démocratique qui est en train de dérailler complètement ».
2. En octobre 2011, environ une année après, à la lumière des horreurs, des scènes macabres qu'on observe dans le pays, l'ADC-IKIBIRI a décidé de sortir un 2^{ème} Mémorandum sur la situation des droits de l'homme au Burundi. Le constat général est que le Burundi s'achemine vers un drame humanitaire si des mesures responsables, énergiques et sérieuses ne sont pas prises par tous les partenaires du processus de paix inter-burundais.

I.1. Brève présentation de la Coalition ADC-IKIBIRI

3. L'ADC-IKIBIRI, composée de dix partis politiques, constitue en réalité la seule organisation politique d'opposition au Burundi. Elle est une opposition extra-parlementaire, d'autant plus qu'il n'existe pas d'opposition parlementaire au Burundi.

I.2. Objectifs de l'ADC-IKIBIRI

Les objectifs suivants sont visés par la Coalition ADC-IKIBIRI :

- a. Créer une force politique capable de promouvoir la concertation et le travail en synergie afin d'unir les visions, les efforts et les actions que recommande l'intérêt supérieur de la nation burundaise pour la construction d'un Burundi démocratique, uni et prospère ;
- b. Mettre sur pied des ensembles politiques viables et efficaces pour accomplir les activités politiques et économiques vitales pour la nation ;
- c. Unir et organiser les formations politiques démocratiques du Burundi pour atteindre une démocratie intégrale et un avenir de paix, de sécurité, de justice et de développement ;

- d. Engager des actions stratégiques et tactiques multiformes afin de garantir au Burundi un très haut degré d'organisation et d'efficacité;
- e. Mettre en place une plate-forme politique commune contenant un programme commun devant répondre aux attentes de tout le peuple burundais ;
- f. Protéger les nombreux acquis sociaux et politiques issus des Accords de Paix signés par les Burundais ;
- g. Contribuer efficacement au programme de Consolidation de la Paix au Burundi.

II. Contexte Socio-politique :

II.1. Au niveau de la Gouvernance

4. Une année d'exercice du pouvoir issu des élections truquées de Mai 2010 vient de s'écouler. Toutes les Institutions de la République ainsi que l'Administration territoriale sont au service du seul Parti CNDD-FDD. Celui-ci dispose à lui seul d'une majorité de 81% dans les deux chambres du parlement. Abusant de cette majorité, le pouvoir CNDD-FDD viole constamment les principes les plus élémentaires de la démocratie, de la gouvernance démocratique pour devenir de facto un parti Etat.
5. Quelques Partis minoritaires (l'UPRONA et le FRODEBU Nyakuri), ayant décidé de prêter allégeance au Parti au Pouvoir, occupent quelques postes dans les Institutions, mais ne peuvent en aucune façon influencer les décisions nuisibles à la vie du citoyen prises par le Parti au pouvoir et entérinés par les institutions.
6. Le pouvoir CNDD-FDD a opté pour un système répressif à travers l'instrumentalisation de l'appareil judiciaire afin de mettre un terme à toute action de l'opposition politique, de la société civile et des médias. A cet effet, le Gouvernement est en train de faire élaborer et entériner une série de projets de loi qui restreignent les droits fondamentaux de la personne humaine et des libertés publiques en violation flagrante des dispositions constitutionnelles y relatives.
7. Sur le plan du respect des droits de l'homme et de la gouvernance démocratique et économique, plusieurs faits montrent que les actes d'exclusion, de violations graves des droits de l'homme, de corruption, de détournement des deniers publics et des malversations économiques et financières se sont multipliés dans le pays bien que le pouvoir en place ait mis sur pieds des corps de

contrôle dont les actions se limitent uniquement aux rapports à classer sans suite pour protéger les véritables voleurs de la nation.

8. L'on constate l'extension des mêmes pratiques de corruption dans tous les secteurs de la vie nationale y compris les secteurs vitaux du pays comme l'administration centrale, l'éducation, la santé, la justice et la police. Le Burundi est actuellement classé parmi les premiers pays les plus pauvres et les plus corrompus de la planète, sans environnement favorable aux affaires.
9. Dans le domaine spécifique des droits de l'homme, les membres de la Coalition ADC-IKIBIRI, de la société civile et ceux des médias indépendants, sont tous considérés et traités injustement comme des ennemis de la nation par le pouvoir de Bujumbura.
10. La majorité des partenaires nationaux et internationaux qui, en 2005, avaient placé leur confiance dans le pouvoir CNDD-FDD commencent à douter de ses capacités à stabiliser le pays, à le développer et à réconcilier le Peuple Burundais.
11. Malgré les nombreux appels de la Communauté nationale et internationale pour l'ouverture d'un espace de dialogue politique entre l'opposition et le pouvoir en place, ce dernier reste insensible aux lamentations et déclare qu'il n'y aura plus de dialogue possible au Burundi.
12. La situation sociopolitique de mauvaise gouvernance extrême dans laquelle est plongée le Burundi risque d'anéantir tous les efforts investis par la Communauté nationale et internationale dans le processus de paix et de réconciliation au Burundi depuis plus d'une dizaine d'années. De graves répercussions s'observent directement à travers la dégradation de la situation socio-économique du pays, ainsi que la pauvreté extrême qui continue à frapper les populations dans toutes leurs diversités.

II.2. Au niveau de la sécurité

13. Les Burundais, à travers le premier protocole de l'Accord d'Arusha sur la nature du conflit burundais, s'étaient convenus « **qu'aucun gouvernement du Burundi ne peut plus recréer les causes historiques du conflit burundais** ». L'on constate malheureusement que le pouvoir en place, en rejetant l'esprit de l'Accord d'Arusha, est en train de recréer les causes historiques du conflit burundais. Les mêmes causes engendrant les mêmes effets, le Burundi risque de replonger dans les cycles de violence similaires à ceux que nous avons connus par le passé. L'ampleur

des assassinats politiques, des tueries massives des citoyens innocents et des cas de tortures morale et physique observées sur presque la quasi-totalité du territoire en sont un témoignage assez éloquent. Cette descente aux enfers est essentiellement imputable à certains éléments de la Police Nationale, du Service National de Renseignements appuyés par la ligue des jeunes « imbonerakure » du parti CNDD-FDD.

14. En effet, les révélations faites par les médias, les organisations de défense des droits de l'homme ainsi que des rescapés de ces tueries, ciblent un plan d'élimination physique systématique des opposants politiques dont particulièrement les membres du parti FNL d'Agathon Rwasa dont des listes préétablies est exécuté à travers un plan dénommé « **SAFISHA** » qui signifie « nettoyage » dont les exécutants sont les groupes ci-haut cité .Leur action revêt de plus en plus un caractère génocidaire.
15. Dans cette ambiance délétère, beaucoup de criminels de droit commun dont des violeurs des enfants et des femmes, des voleurs à mains armés, en profitent pour semer la terreur et se fondre dans la population, des fois en complicité avec des agents de la police déjà rongés par le virus de la corruption.

III. Principales violations et atteintes aux droits de l'homme

III.1. Droits et libertés politiques, atteintes au droit de réunion et à la liberté d'expression

16. Le Gouvernement est en train d'élaborer plusieurs projets de lois qui portent atteintes aux droits et libertés publiques. Il s'agit principalement des textes ou projets de lois ci-après :
 - g. la fameuse loi portant organisation et fonctionnement des partis politiques qui vient d'être promulguée après avoir passé bientôt une année en navette entre l'Assemblée Nationale et le Sénat en violation de la constitution et des Règlements d'Ordre Intérieur des deux chambres ;
 - h. le projet de loi portant statut de l'opposition qui vient de passer plus d'une année entre le gouvernement et le Parlement.

Ces deux textes permettront aux pouvoirs publics de s'ingérer dans l'organisation et le fonctionnement internes des partis politiques et interdisent au même moment la formation des coalitions politiques en violation de la Constitution,

c). Le projet de loi régissant la presse et le projet de loi qui régit l'organisation et le fonctionnement de la société civile pour réduire au silence les médias et la société civile pour le court terme. Tous ces textes visent la dissolution des partis politiques et de la société civile ainsi que la fermeture des médias.

III. 2. Destruction des Partis politiques de l'opposition par le pouvoir en place

17. Depuis la publication du premier Mémoire de la Coalition ADC- IKIBIRI sur la situation des droits de l'homme au Burundi rendu public en octobre 2010, le pouvoir CNDD-FDD a intensifié sa politique de détruire les partis politiques par la création des ailes dissidentes dites « nyakuri » signifiant « véritable partis » qui par après deviennent des satellites du Parti CNDD-FDD. C'est dans ce contexte que les partis politiques FRODEBU, FNL et l'UPD-ZIGAMIBANGA se sont retrouvés divisés en ailes antagonistes et inconciliables par les pouvoirs publics via le Ministre de l'Intérieur. en utilisant les moyens de l'Etat. Cette destruction des partis politiques a une incidence négative sur le processus de paix en cours d'expérimentation et partant sur la vie du pays.

III.3. Harcèlements et menaces des Militants et les Leaders des Partis de l'opposition

18. Le Pouvoir en place, par l'intermédiaire des services de police nationale, du Service National de Renseignements et de l'appareil judiciaire, a multiplié les actes de harcèlements, de graves menaces sur les leaders et les militants des Partis politiques de l'opposition.

19. De nombreux militants des partis de l'opposition ou leurs dirigeants sont régulièrement les cibles de menaces de mort ou de harcèlements et vivent dans un climat de terreur et de tension, sont contraints d'abandonner leurs partis d'origine pour adhérer de force au parti CNDD-FDD ou sont contraints de vivre en exil forcé. C'est le cas des Hon. Léonard NYANGOMA, Président du CNDD et Alice NZOMUKUNDA, Président de l'ADR-URUNANI rw'Imvugakuri, messieurs Agathon RWASA, Président du FNL, Anicet NIYONKURU, Président du CDP, Alexis SINDUHIJE, Président du MSD et Pascaline KAMPAYANO, candidate du Parti UPD-Zigamibanga aux élections présidentielles de Juin 2010.

III.4. Arrestations et Emprisonnements politiques

20. Les arrestations et emprisonnements politiques des leaders et militants des Partis d'opposition au Burundi se sont multipliés au cours de l'année 2011.

Les organisations de défense des droits de l'homme font état de plus de 700 membres des Partis de l'opposition qui ont été arrêtés et emprisonnés sous de fallacieux prétextes d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat.

Les avocats et les défenseurs des droits de l'homme sont aussi frappés par ces emprisonnements, accusés faussement d'appartenir à l'opposition. C'est le cas des Maîtres Isidore RUFYIKIRI, président du Barreau Burundais et François NYAMOYA qui croupit toujours en prison et Madame Maître Suzanne BUKURU.

III.5. Atteintes au droit à la vie, atteintes au droit à l'intégrité physique

21. Les assassinats politiques, les exécutions extrajudiciaires, les cas de torture et les disparitions des personnes arrêtées arbitrairement se sont intensifiés au cours de l'année 2011. Beaucoup de militants des Partis de l'opposition ont été retrouvés tués, jetés dans les rivières ou enterrés à la sauvette dans des conditions inhumaines, alors qu'ils étaient détenus par la police nationale ou le Service National de Renseignements. La fameuse quadrilogie : l'administration, les jeunes « IMBONERAKURE » du CNDD-FDD, la police et le Service National de Renseignements ainsi que le corps judiciaire se renforce et se consolide pour traquer les membres des partis politiques de l'opposition.
22. Les organisations de défense des droits de l'homme et les media font état de plus de 300 personnes assassinées depuis le mois de mai 2011 sans que le Gouvernement ne manifeste aucun signe de vouloir identifier les vrais coupables même en cas de flagrant délit exception faite pour les massacres horribles de GATUMBA. Malheureusement, pour ce dernier cas, le Gouvernement du Burundi via le Chef du Services National de Renseignements vient de devancer les travaux de la commission mise sur pied à cet effet ; ce qui risque de rendre les travaux de la commission peu crédibles.

III.6. Impunité des crimes

23. Les nombreux assassins qui commettent ces crimes de sang et les crimes économiques, même lorsqu'ils sont identifiés clairement par les populations, restent impunis et jouissent de la protection des pouvoirs publics. C'est le cas notamment des dossiers Falcon 50, Interpétrol, Cahiers Ougandais, assassinat d'Ernest MANIRUMVA, ancien Vice-Président de l'OLUCOME et de

plusieurs autres citoyens innocents assassinés par les jeunes « imbonerakure », milice du CNDD-FDD, certains éléments de la police et du Service National de Renseignements.

III.7. Violation des droits sociaux et économiques.

24. Le Pouvoir en place est en train d'appliquer systématiquement un système de gouvernance basé sur l'exclusion économique et la corruption à grande échelle. En plus de la corruption, du clientélisme et du népotisme politique qui se pratiquent à grande échelle, le pouvoir du CNDD-FDD met tout en œuvre pour qu'aucun militant ou leader de l'opposition ne puisse accéder aux différents emplois et services importants sur le plan social et économique que procure le pays en violation de la Constitution et de la loi portant distinction des postes politiques des postes techniques.

IV. Conclusions et Recommandations

25. Les violations et atteintes aux droits de l'homme qui se pratiquent au Burundi sont très nombreuses et continuent à s'intensifier. Il est manifeste que certains services de l'Etat comme la Police Nationale, le Service National de Renseignements, l'Administration et l'Appareil Judiciaire ont des responsabilités dans ces pratiques de violations et atteintes aux droits de l'homme et aux libertés publiques sur instigation du pouvoir CNDD-FDD.

26. Il serait par conséquent illusoire de vouloir changer la situation sur les droits de l'homme au Burundi si l'on ne ramène pas le pays sur le chemin du processus démocratique qui est gravement menacé et si l'on ne met pas un terme à l'impunité des crimes au Burundi.

C'est pourquoi, nous réitérons la plupart des recommandations que nous avons formulées dans notre mémorandum d'octobre 2010.

IV.1. Au Président du régime en place et à son Gouvernement ;

27. De comprendre qu'ils ont la lourde responsabilité d'incarner l'Unité Nationale, d'unir, de rassurer et de réconcilier tous les Burundais, de réaliser les aspirations du Peuple burundais, en particulier de guérir les divisions du passé, d'améliorer la qualité de la vie de tous le burundais et de garantir à tous la possibilité de vivre au Burundi à l'abri de la peur, de la discrimination, de la maladie et de la faim. Ils doivent le manifester par des actes concrets, surtout pendant cette période où le pays est exposé aux graves difficultés.

C'est dans ce cadre que le Président du régime en place devrait prendre certaines mesures précurseurs notamment :

28. Limoger immédiatement les hauts responsables de l'Etat, des services de police et de sécurité, qui se rendent coupables des différentes graves violations des droits de l'homme connues ces derniers jours au Burundi notamment les tueries massives et assassinats sélectifs, les cas de torture, la corruption, le détournement des deniers publics et les malversations économiques et financières ;
29. Adresser à la Nation, devant le Parlement réuni en Congrès, un message de Paix qui fustige et met en garde tous les auteurs de ces tueries et tous ceux qui se rendent coupables de graves violations des droits de l'homme, y compris ceux qui sont dans les services de l'Etat.
30. Ordonner la libération immédiate de tous les prisonniers politiques et d'opinion, y compris ceux qui croupissent dans les prisons depuis la législature passée notamment : El Hadj Hussein Radjabu, Hon. MPAWENAYO Pasteur, Hon NYABENDA Gérard, Maître NYAMOYA François et bien d'autres.
31. Ordonner aux Chefs de services concernés de ne plus mener des actions de répression, de menaces et d'atteintes aux libertés civiles et politiques à l'endroit des membres de l'opposition, des organisations de défense des droits de l'homme et des medias privés.
32. Ordonner à tous les membres du Gouvernement et Chefs de service du secteur public et parapublic en charge de l'attribution des emplois et d'autres services sociaux de le faire sans exclusion aucune basée sur l'appartenance politique dans le respect de la Constitution et de la loi sur la distinction des postes politiques et des postes techniques.
33. Organiser une large consultation avec toutes les organisations politiques et sociales en vue d'engager de véritables négociations entre le pouvoir en place et ces organisations en général et avec l'opposition politique constituée par l'ADC-**IKIBIRI** en particulier.
34. S'impliquer personnellement dans la création des conditions favorables aux négociations afin que tous les Leaders des Partis

politiques de l'opposition ayant fui le Burundi puissent retrouver rapidement leur patrie et ainsi participer à la reconstruction de notre pays.

IV.2. A la Communauté Internationale,

35. La communauté internationale qui est aussi garante du processus de paix au Burundi doit changer son comportement à l'endroit de tous les acteurs politiques au Burundi et principalement envers le Gouvernement. Il n'y a plus de doute que le processus électoral de 2010 a généré une crise aux facettes multiples, conduisant ainsi au chaos et à l'anarchie. La communauté internationale ne devrait plus se voiler la face et essayer de se donner bonne conscience en prétendant que c'est le boycott des Partis politiques de l'opposition qui a rendu le processus dérisoire voire périlleux. Elle devrait notamment :
36. Appuyer et soutenir une enquête internationale indépendante sur tous les assassinats politiques, les tueries de toute sorte dont le pouvoir de Bujumbura veut innocenter les véritables commettants, particulièrement sur les récents massacres de Gatumba, sur le fameux plan « SAFISHA », les assassinats des défenseurs des droits de l'homme comme Ernest MANIRUMVA ainsi que ceux qui ont eu lieu ces derniers jours, à savoir avant, pendant et après les élections. Ceci devrait constituer une condition *sine qua non* à l'octroi des fonds d'aide au Gouvernement burundais ;
37. Exiger que le pouvoir de Bujumbura initie dans l'immédiat des négociations directes entre lui et les Partis politiques de l'opposition, sous l'observation directe de la Communauté internationale et les organisations de la société civile : deuxième conditionnalité d'octroi des fonds d'aide ;
38. Départager les avis sur la question de légitimité et vider ainsi définitivement le contentieux électoral qui a fait et fait encore couler beaucoup d'encre, mais aussi et surtout pour éviter que le pays ne sombre durablement dans la violence, la démarche équilibrée est de faire appel à un comité d'experts impartiaux pour faire un audit sur la régularité du processus électoral de 2010. Ces experts seraient issus des pays où la démocratie, l'alternance et les droits de la personne sont régulièrement garantis et seraient approuvés, individuellement, par tous les protagonistes : troisième conditionnalité d'octroi d'aide ;

39. Ce comité pourrait, à l'issue de son audit, se prononcer sur le caractère juste, honnête, transparent et conforme à la loi du processus électoral de 2010. Il pourrait aussi faire des propositions quant aux corrections et dispositions à apporter pour garantir l'impartialité des futures élections. Le refus de cet audit par le gouvernement en place serait une preuve de plus qu'il a peur que ses turpitudes ne soient révélées au grand jour ;
40. Exiger du Gouvernement que toute la lumière soit faite sur les dossiers de mauvaise gouvernance impliquant les fonds publics dont notamment : les dossiers « Falcon 50 », le pétrole nigérian, les cahiers ougandais, INTERPETROL, les commanditaires des malversations à la SOSUMO, à l'Air Burundi, au Ministère en Charge de la Défense Nationale, au Ministère de la Sécurité Publique, à la REGIDESO, à l'ONATEL, la gestion des Fonds IPPTE, les comptes hors budgets alimentés par la BRARUDI et le prélèvement sur le prix du carburant, la gestion des fonds du litera « bonne initiatives », le bradage des ressources naturelles, l'enrichissement illicite d'une poignée des gens dans les plus hautes de l'Etat et bien d'autres : quatrième conditionnalité d'octroi d'aide ;
41. Exiger du Gouvernement que tous les octrois d'emplois et d'autres services sociaux impliquant d'une façon ou d'une autre des fonds d'aide des bailleurs de fonds ou des fonds publics, soient transparents et non exclusifs envers une partie de la population dont principalement les membres des partis de l'opposition : cinquième conditionnalité d'octroi d'aide.

IV.3. Au Peuple Burundais ;

42. De rester serein et vigilant, de ne pas céder à la panique et d'exiger que toutes les conditionnalités ci-dessus soient remplies et respectées. Le Peuple Burundais devrait être solidaire pour refuser ensemble ces pratiques d'arrestations arbitraires suivies par des assassinats et exécutions extra-judiciaires ; ces cas de torture, refuser que le patrimoine de l'Etat ne soit plus une propriété privée d'une poignée de quelques individus qui tiennent le Peuple Burundais en otage.